Plusieurs assassins vont expier

La guillotine guette les uns le bagne attend les autres

Paris, 21. — La chambre criminelle de la cour de cassation a rejeté, le pourvoi du jeune Louis Béron, condamné à mort le 12 décembre 1922, par la cour d'assises de Lorient, pour avoir assassiné, pour les voler, un aubergiste de Plaudren et sa nièce.

Par contre, la même chambre a cassé la condamnation à mort qui, dans la même cause, avait été prononcée contre le complice de Louis Péron, un gamin de seize ans, Jean Millet, les juges de Lorient ayant négligé de poser au jury, comme le veut la loi quand il s'agit de mineurs de moins de dix-huit ans, la question de discernement.

D'autre part, la chambre criminelle a rejeté le pourvoi du cuisinier Arthur Jakob, condamné à mort, le 7 décembre dernier, par les assises du Bas-Rhin, pour avoir assassiné, près de Musenhausen, l'aubergiste Gabriel Gœtze.

Elle a aussi rejeté les pourvois d'Henri Exartier et d'André Levasseur, condamnés à mort par la cour d'assises de la Haute-Marne, pour assassinat et vol d'un habitant de Voisine, M. Richard.

D'autres criminels ont été arrêtés

Celui-ci fusilla un couple de fermiers

Bordeaux, 21. — La 7e brigade mobile a arrêté Bernard-Louis Borde, vingt-cinq ans, qui, dans la nuit du 13 au 14 janvier dernier, tua à coups de fusil les époux Vital, fermiers à Bélis (Landes).

L'assassin a fait des aveux complets. Il a indiqué que, devant se marier, c'était pour se procurer des ressources qu'il avait commis son double crime.

Cet autre pilla d'une fille étrangla une octogénaire

Troyes, 21. — La police troyenne a arrêté Charles Brunier, âgé de dix-neuf ans, né à Paris, et sa maîtresse, la fille soumise Suzanne Marrois, âgée de dix-neuf ans, née à Cornant (Yonne), tous deux recherchés par le parquet de Sens, pour assassinat et cambriolage.

Jeudi soir, le couple avait pénétré chez la veuve Cremu, âgée de quatre-vingt-trois ans, demeurant à Collemiers. Brunier avait étranglé l'octogénaire avec un mouchoir pendant que la fille soumise faisait le guet. Ce crime n'avait rapporté aux assassins qu'une montre, une boucle d'oreille et un torchon. Brunier et sa complice ont fait des aveux.

L'affaire Judet Hans Bossard

Elle sera jugée par contumace dans dix jours

Paris, 21. — L'arrêt renvoyant devant les assises de la Seine MM. Ernest Judet et Hans Bossard, arrêt qui avait été signifié une première fois le 10 janvier, à l'ancien domicile des intéressés à Neuilly-sur-Seine, a été aujourd'hui publié et affiché à la porte des deux accusés et à celle de la mairie de Neuilly-sur-Seine, ainsi qu'au Palais de Justice.

MM. Judet et Hans Bossard seront donc jugés par contumace dans un délai de dix jours.

La copie de l'ordonnance qui a été apposée au domicile de M. Judet et devant la mairie de Neuilly informe que M. Judet Ernest-Martial-Gaston, né à Avesnes (Nord) le 11 février 1851 est coupable d'avoir, de 1914 à 1918, par un ensemble de faits indivisibles, à Paris et en Suisse, entretenu des intelligences et pratiqué des manœuvres avec les ennemis de la France et de ses alliés pour seconder les progrès de leurs armes.

Un nouveau carburant : le bois

ET IL COUTE MOINS CHER QUE N'IMPORTE QUEL AUTRE

Vierzon, 21. — De nouvelles expériences très concluantes ont eu lieu à Vierzon pour démontrer que l'essence, dont le prix trop élevé laisse inutilisé dans les fermes des milliers de tracteurs, peut être remplacée par ce combustible abondant et peu coûteux qu'est le bois, grâce à un gazogène spécial inventé par un ingénieur de Vierzon.

On a labouré un hectare de terre avec quatre-vingt-dix kilos de bois. La dépense totale a été de dix francs, alors qu'il aurait fallu trente litres d'essence valant cinquante-cinq francs. L'économie est donc considérable. Elle a été officiellement reconnue par M. Ringelmann, directeur de la station d'essais des machines agricoles au ministère de l'agriculture.

Ainsi paraît trouvé un carburant d'un prix de revient très au-dessous de n'importe quel autre.

Un avion sans moteur tomba de 50 mètres

Le pilote, un Roubaisien se blessa peu grièvement

Abbeville, 21. — Gaston Guerville, de Roubaix, a entrepris dans les environs d'Abbeville, des expériences sur l'avion sans moteur.

Après avoir construit lui-même son appareil, il résolut de faire son premier essai.

Il transporta son appareil sur le point culminant du mont Caubart, et de là, prit son essor, face au vent.

L'appareil roula un instant à terre, puis il décolla et prit de la hauteur, cependant que le vent soufflait en tempête. Là haut, à 75 mètres d'altitude, l'appareil tanguait d'une façon inquiétante.

Soudain, un remous se fit plus fort, et on vit l'avion capoter de l'avant à l'arrière et, après un tour complet, venir s'abattre d'une hauteur de 50 m., sur le sol, dans la position du départ, mais les ailes brisées.

Avant de toucher terre, l'aviateur avait eu la présence d'esprit de sauter de sa carlingue, ce qui lui évita probablement de graves blessures, car il s'en tire avec quelques légères égratignures à l'épaule, où il avait été atteint par l'hélice.

La France construit un énorme canon

SON TUBE MESURE 21 METRES ET SA PORTEE DEPASSERA 90 KILOMETRES

Angoulême, 21. — La fonderie maritime de Ruelle (Charente), vient de terminer un canon dont le tube seul pèse 90.000 kilos et mesure 21 mètres. Avec son berceau et le wagon-truck spécial, il atteint le poids énorme de 230 tonnes.

Le projectile de ce monstre pèse 420 kilos et la portée de tir dépasse 90 kilomètres.

Il quittera prochainement les usines de Ruelle et sera dirigé sur un port de guerre pour être affecté à la défense des côtes.

Les remerciements de Mme Veuve Caffier

Nous venons d'envoyer à Mme Veuve Caffier, d'Estrée-Blanche, et à ses six petits enfants, au sort malheureux desquels nos lecteurs et nos amis se sont intéressés avec nous, les derniers envois qui nous sont parvenus à leur adresse.

Ils se décomposent comme suit :

Quête faite à la suite d'une réunion des membres de la société colombophile « l'Eclair », d'Hasnon	10 00
Quête faite après un concours de lévrettes chez Mme veuve Planque, estaminet de la « Colle », Hallennes-lez-Haubourdin	10 00
Collecte faite après réunion du groupe communiste d'Aulnoy-lez-Valenciennes, versée par Bara	10 00
Quête faite à la réunion colombophile « La Plume d'Argent », au siège, chez Londru-Véret dit Bras de Fer, à Houdain	20 00
Après une chanson de Pierre Stegnier, au « Bar des Fleurs », chez De Jonckheere, avenue de Dunkerque, à Lambersart	11 15
Souscription des joueurs de piquet de chez Huberé Moura, place Wilson, à Denain	10 00
Souscription faite chez M. Brasseur Zéphirin, à Grenay	8 40
Souscription au bal de M. Bouckhaut-Lecoq, à Grenay	22 00
Mme Leclercq, marchande de frites à Grenay	8 00
Quêtes après chansons par Joseph Quintelier, vendeur du « Réveil » à Nœppe : chez Barateau, rue Jules-Lebleu, 20 fr. ; chez Malfracq César, rue Jules-Lebleu, 15 fr. ; soit, en tout	35 00

Au total — et sans compter les sommes qui ont été envoyées directement à Mme veuve Caffier, ainsi que les dons en nature — c'est une somme de *444 francs* 35 qu'avec nous nos amis et nos lecteurs ont envoyé à cette famille si digne d'intérêt, pour soulager sa grande misère.

Et c'est en ces termes que Mme veuve Caffier nous écrit pour nous signaler sa nouvelle situation et en remercier tous les généreux donateurs :

« Monsieur le Directeur,

» Je vous adresse cette lettre pour vous témoigner ma profonde reconnaissance et mes plus sincères remerciements pour ce que vous avez bien voulu faire pour me venir en aide dans ma situation et soulager mes pauvres petits enfants.

» Ma situation, depuis l'intervention de votre journal, s'est considérablement améliorée : mes enfants ont aujourd'hui du pain à manger et de quoi se couvrir. Je vous prie donc de bien vouloir, en mon nom, remercier aussi les nombreux généreux donateurs qui, par leurs dons, sont venus à notre secours.

» Je vous signale que des personnes d'Hellemmes ont adopté un de mes petits enfants.

» Mon aîné a commencé à travailler.

» Après la misère, nous goûtons maintenant un peu de bien-être, mais jamais je n'oublierai que nous ne l'avons obtenu que grâce à votre intervention et à l'intérêt que vous apportez à défendre les familles nombreuses.

» Avec mes vifs remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mon inébranlable reconnaissance et mes sincères civilités.

» Mme Veuve CAFFIER,
» à Estrée-Blanche. »

***

Encore une fois, au nom de Mme veuve Caffier et de ses petits enfants, et en notre nom, merci à tous !

Tandis que des gages sont pris dans la Ruhr

Le Gouvernement français élabore le plan d'un nouveau projet de moratoire à l'Allemagne

Paris, 21. — On donne les précisions suivantes sur le projet de moratoire garanti dont MM. Poincaré et Barthou se sont entretenus aujourd'hui. Ce projet qui accorde à l'Allemagne — à une Allemagne docile aux réparations — un moratorium de deux années, se distingue du plan français publié le 4 janvier par un trait important emprunté au projet italien : La France demande à l'Allemagne de mettre à profit le répit de deux années qui lui est accordé pour opérer un emprunt intérieur (c'est-à-dire en fait un prélèvement sur la fortune de ses grands industriels) de trois milliards de marks-or. Sur ce montant 500 millions seraient affectés à la stabilisation du mark et deux milliards et demi devraient aller aux réparations. La France ne se dessaisira qu'à ce prix du produit des gages qu'elle a désormais pris en mains. Quant aux gages eux-mêmes, elle les gardera par devers elle tant qu'elle ne sera pas assurée de recevoir les paiements auxquels elle a droit.

Il est rappelée que dans les propositions qu'il fit parvenir aux gouvernements alliés le 9 décembre dernier, le gouvernement Allemand se faisait fort de lever un emprunt intérieur de 3 milliards de marks-or.

La Commission des Réparations délibérera lundi ou mardi prochain sur ce projet de moratoire.

Après les arrestations

Des ouvriers protestent en cessant le travail

Dusseldorf, 21. — Les ouvriers de la mine sont mis en grève pour protester contre l'arrestation de M. Olfe.

Une délégation d'ouvriers des mines Meullex, de Reckling-hausen est venue trouver hier le général Denvignes pour lui faire savoir qu'ils se mettraient tous en grève si un de leurs contremaîtres arrêté hier, n'était pas relâché.

Le général a répondu qu'il examinerait la demande, mais qu'il ne le ferait qu'à la seule condition que la menace de grève soit retirée.

La délégation promit que, dans ces conditions, le travail continuerait lundi.

On signale quelques mouvements de grève dans les mines de Gladbeck, Moelles, Kastrop, Kirchelde, Tedeschvoink, Georgche et Hœthausen.

D'autre part, à la suite de l'arrestation du Président de la direction des chemins de fer d'Essen, les organisations syndicales des Cheminots ont aussitôt adressé une protestation commune à la commission interalliée des chemins de fer de campagne.

De leur côté, les ouvriers et employés des établissements Thyssen ont déclaré qu'ils se mettraient en grève si M. Thyssen n'était pas relâché.

La grève des cheminots n'est pas encore totale

Dusseldorf, 21. — Au cours de la journée d'hier, 22 wagons de coke, soit 440 tonnes ont été saisis en gare de Marcen et déroulés ensuite.

De plus, 16 chelands contenant 16.317 tonnes de charbon ont été réquisitionnés.

La grève des Cheminots qui a éclaté à la gare de Dortmund est essentiellement locale et ne paraît pas devoir s'étendre.

D'autre part, on annonce que la situation demeure calme dans l'ensemble du bassin de la Ruhr.

Il y a eu quelques tentatives de menaces de grève pour protester contre les arrestations de directeurs d'usines et de mines ; elles n'ont été suivies d'aucun effet.

On signale toutefois qu'à Dortmund, les employés de la gare ont refusé d'assurer leur service.

Dans toute la Rhénanie, il n'y a pas eu d'incidents.

Le paiement des ouvriers en pays occupé

Il s'est effectué partout sans importants incidents

Dusseldorf, 21. — On confirme que le paiement des salaires a eu lieu partout sans incident.

Beaucoup de mines ne paient du reste leurs ouvriers que tous les dix jours.

Dans quelques maisons de commerce de Dusseldorf, les salaires n'ont pas été payés où ils ne l'ont été qu'en partie, sous prétexte que l'autorité militaire française a mis la main sur l'encaisse de la Banque d'Empire et qu'il est impossible de se procurer du papier-monnaie.

Malgré les efforts faits du côté allemand pour répandre cette croyance dans les milieux ouvriers, cette assertion est entièrement fausse.

C'est ainsi qu'hier, une délégation de mineurs est allée exposer ses craintes à ce sujet au général Denvignes et lui a dit que si les fonds de la Banque d'Empire étaient saisis, les salaires ne sauraient être payés.

Le général Denvignes leur a expliqué que ces fonds n'étaient nullement saisis et que c'était précisément pour que les salaires continuent à être payés que l'autorité militaire exerçait sa surveillance.

La Banque d'Empire, a-t-il ajouté, est absolument libre d'effectuer toutes ses transactions habituelles.

La délégation s'est retirée, satisfaite de ces explications.

Les gros achats de charbon de Stinnes en Angleterre

Londres, 21. — *Le Peuple* signale que trois émissaires de M. Stinnes sont venus conclure en Angleterre des marchés pour de grosses fournitures de charbon industriel anglais.

Interviewé par ce journal, l'un des trois émissaires a déclaré que tous les arrangements étaient terminés, les achats de Stinnes s'élèveraient à plus de 2 millions de livres sterling et les livraisons seraient échelonnées sur une période de six mois.

Une incursion bulgare en Yougo-Slavie

20 Serbes auraient été tués

Londres, 21. — D'après une dépêche de Belgrade, reproduite par divers journaux, une bande de Bulgares aurait traversé la frontière méridionale de la Serbie et attaqué le village de Kadrufalk. Vingt habitants auraient été tués. Le gouvernement aurait envoyé des renforts et envisagerait la possibilité de placer des troupes le long de la frontière.

Les expulsés seront assurés d'un abri

Et l'expulsion ne sera employé que comme moyen extrême

Il paraît que le nombre des expulsions de locataires va diminuer sérieusement. Des instructions dans ce sens viennent d'être envoyées par le Garde des Sceaux à tous les parquets de France, qui en donneront connaissance aux huissiers.

La note contenant ces instructions rappelle la loi du 30 décembre 1922, qui tend à surseoir aux expulsions et ajoute :

Aucune forme, aucun délai ne sont prescrits pour solliciter ce sursis : la demande pourra donc être introduite directement ou sur procès-verbal de difficultés d'expulsion ; dans ce dernier cas, l'huissier chargé d'instrumenter ne saurait jamais prendre sur lui de passer outre et devra en référer au juge compétent.

Il pourra arriver que des sursis soient refusés et que dans des circonstances exceptionnelles, ils soient refusés à des gens sans sans abri.

Il y aura enfin des localités et des personnes auxquelles la loi ne s'appliquera pas.

Dans cette éventualité, les parquets étant sans droit pour mettre obstacle à l'exécution des décisions régulières de justice, il m'a paru que, dans un intérêt d'humanité et d'ordre public à la fois, il convenait de parer, dans la mesure du possible, les conséquences dommageables susceptibles d'en résulter pour les personnes et les biens des familles resteraient sans abri.

A cet effet, il a été convenu entre le ministre de l'Intérieur et moi-même, que vous vous tiendriez en liaison étroite avec des préfets des départements de votre ressort pour les aviser, en temps opportun, de toute expulsion risquant de laisser sans gîte ceux qui en seraient l'objet. Ces hauts fonctionnaires ont d'ailleurs été invités par mon collègue à rechercher, d'accord avec les municipalités intéressées, tous les moyens dont l'administration pourra disposer, le cas échéant, pour assurer au moins un abri provisoire aux familles qui seraient dans l'impossibilité de se procurer un logement.

Je ne doute pas que cette coordination des mesures de prévoyance de la part des parquets généraux et des préfectures ne permette de faire face à toutes les situations et ne sauvegarde ainsi à la fois le maintien de l'ordre, le respect de la loi et les devoirs d'humanité.

Une belle famille du Nord

Les Colpaert, de Denain

Denain compte au nombre de ses habitants une des plus belles familles du Nord, la famille Odilon Colpaert, dont nous sommes heureux de publier ici l'intéressante photographie.

La famille Colpaert habite actuellement Denain, dans les baraquements placés sur le terrain de la gare d'Anzin. Elle occupe le n° 2 de ces baraquements.

LA FAMILLE COLPAERT-DEGRES

(Photo Landouzy)

Le père, Colpaert Odilon, est né à Gand en 1881. Il exerce toujours la profession de terrassier. Son salaire est de 16 francs par jour, ainsi, les ressources de ce foyer sont-elles plutôt maigres.

La mère, Julia De Grès, est née à Boussières (Nord) en 1889.

Les dix enfants sont respectivement âgés de 14 ans 1/2, 12 ans 1/2, 11 ans, 10 ans, 7 ans 1/2, 6 ans, 5 ans, 3 ans 1/2, 2 ans, 5 mois.

Les deux aînés ne figurent pas sur cette photo, étant l'un, en Suisse dans un sanatorium, l'autre dans une maison de famille où ils ont été placés par les soins du Comité de la Croix-Rouge de Denain.

Muse Lilloise

ACTUALITE

A Guillaume II

A l'occasion de s'n anniversaire

Souv'nir des Pigeons de l' Grand'Place de Lille

—) 27 Janvier 1915 (—

Qu'est ch' que j' vos su' l' calendrier
Qu'on arrive au vingt-sept janvier
Comm' ch'est l' jour de s'n anniversaire
J'veux point passer cheull' date sans s' faire
Ch' petit poulet qui s' f'ra plaisi,
Et, sos in sur, à mi aussi.
A ch' sujet, j' vais t' dire eune histoire
Qu' j'ai toudis sus t'nir dins m' mémoire.
Car cheull' fos là, pour eun' cauchon
J' devos êt' conduit in prijon.
Mais, l'arriv' au fait ; À cheull' date,
Mil-neuf-chint-quinze, i' avot pareste
A Lille, et justemint i' quéiot d' l'au.
Tes soldats, pour que cha sotch' biau,
Avot'nt inguirlandé l' Grand'Place
D'feuill's d'abres, comme on fait à l' ducasse,
Cha pouvot êt' point mal du tout,
Mais comm' les Prussiens n'ont point d'goût
Pour deux doupes, ch'étot pulot moche,
Comm' tout ch' qui s' fait à la mod' boche.
Et l'Déesse ! Que d's imbarras !
D'puis tout in haut jusque dins l' bas
Ch' n'étot qu' des drapeaux. Not' luronne
Avot l'air drôl' su' cheull' colonne
Qui r'sonnot un turlututu !
Mais v'là ichi l' pus biau du ju.
Les nombreux pigeons d'chez Godine,
In ayant l'Déesse pour voisine,
I's in avot'nt fait leu' r'posoir,
Chin qui fait qu' du matin au soir
I' avot des coulons su' « L' Colonne ».
Si bien, que s' gênant pou' personne,
L' vingt-sept janvier ches braves ojeaux
Déposot'nt au long des drapeaux
Et des rich's emblèm's germaniques
Des biell's petit's crott's symboliques.
Ch'qui faijot hurler tes Prussiens
Qui rajottent tarlous comme des quiens,
Cros-tu qu' les Lillos d'vot'nt rire !...
Hélas ! du lind'main, faut bien l'dire
On massacrot tous les coulons.
Ch'étot l' vengeance de tes capons !
Ah ! ch'est égal, i-étott'nt d' race
Les bons p'tits pigeons de l' Grand'Place.
Leu' geste étot ch'ti des Lillos.
Du moins in pinsée, et cheull' fos,
O Guillaume ! Pou' t'n anniversaire,
Ch'est bien l' même geste que j' viens de [t' faire,
Mais cheull' fos ch' n'est pus su' t'n orgeul
Non ! Roi des Brutes.. C'est bien su' t'n œul

Auguste LABBE,
Ex-prisonnier civil du bagne d'Anrath et d'Holzminden.

La Ville de Lille a fêté hier le Centenaire d'Edouard Lalo

Pour fêter le centenaire du musicien Edouard Lalo, l'illustre compositeur du « Roi d'Ys », une cérémonie officielle a eu lieu hier à Lille, sa ville natale.

(Lalo naquit le 23 janvier 1823). A onze heures, les sociétés musicales suivantes se réunissaient dans la cour de l'Hôtel de Ville : Musique municipale des Sapeurs-Pompiers, Orphéonistes Lillois, Lyre Amicale de Vauban, Symphonie des Défenseurs de Lille, Lyrique de Fives-Saint-Maurice, musique du Centre, Choral des Trente, Emulation Chorale, Club Orphéoniste Fivois, musique de l'U. N. C., Lyre Musicale, Association Mutuelle des Agents du Chemin de fer.

Par les rues Grande-Chaussée, Nationale, Boulevard de la Liberté, on gagnait le jardin Vauban où s'érige le monument élevé à Ed. Lalo et devant lequelle avait lieu la cérémonie.

Parmi les personnalités présentes, signalons Molthy et Goudin, adjoints au Maire de Lille ; Cooten, conseiller municipal ; M. Hennion, attaché au cabinet du Préfet du Nord ; E. Ratez, directeur du Conservatoire de Lille, O. Petit, P. Fanyau, etc...

Cependant que les drapeaux des sociétés se rangeait autour du monument, agréablement décoré et fleuri pour la circonstance, des discours étaient prononcés.

M. E. Ratez rappela la cérémonie de l'inauguration du monument Lalo, cérémonie à laquelle assistaient MM. A. Bruneau, délégué du Ministre des Beaux-Arts et Pierre Lalo, fils du compositeur. « Edouard Lalo n'eut pas que du talent, son éclair et ordonné génie enfanta des œuvres toute de noblesse telles que « Le Roi d'Ys », « Namouna », « La Rapsodie Norvégienne ». En fleurissant son monument en ce jour anniversaire de son centenaire, Lille honore un de ses plus glorieux enfants.

Au nom de la ville de Lille, Molthy, adjoint, apporte à Edouard Lalo, l'hommage ému et reconnaissant de sa ville natale. C'est pour nous, déclare-t-il, un devoir impérieux que d'honorer nos grands artistes. Edouard Lalo, fut encore autre chose : une grande conscience. En ces temps de mercantilisme sa vie noble et digne est un symbole. A la gloire de ce grand musicien, la ville de Lille est fière de rendre hommage. »

L'audition d'une fantaisie sur « Le Roi d'Ys » par la musique municipale termina cette solennité.

Un moyen inédit pour ne plus rien payer

FAIRE COMME CET ANTIQUAIRE, ANNONCER QU'ON EST MORT

Strasbourg, 21. — Un antiquaire nommé Herschmann avait trouvé un moyen peu banal de commettre des escroqueries et d'échapper aux poursuites judiciaires. Il commandait des marchandises, s'en faisait livrer une partie et priait qu'on envoyât le reste à Strasbourg, contre remboursement. Il stipulait pour l'expédition un délai de quelques jours et, dans l'intervalle, le vendeur recevait un faire-part annonçant la mort de l'acquéreur.

Herschmann a déjà été condamné deux fois pour ce fait. Il avait dû se réfugier en Allemagne pour se soustraire aux recherches dont il était l'objet.

Récemment parut dans les journaux berlinois une information disant que Herschmann s'était suicidé, mais quelque temps après on apprit qu'il avait fait de nouvelles victimes en Autriche et en Italie.

Le tribunal l'a condamné par contumace à trois ans de prison et 1.000 francs d'amende.

Pour la simplification des expériences scientifiques

UNE METHODE SERA EXPOSEE AUX INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES

Sollicité par la Section pédagogique interdépartementale du Nord, M. Colomb, l'auteur si apprécié d'ouvrages scolaires, et qui s'est tout spécialement occupé de la vulgarisation de l'enseignement des sciences à l'école primaire, viendra exposer sa méthode à Arras, le jeudi 25 courant, et démontrer que les expériences scientifiques peuvent être, et à peu de frais, considérablement simplifiées.

Un banquet dont le coût est fixé à 15 fr. par tête et qui sera servi à Arras, Hôtel de l'Univers, à midi précis, précédera la démonstration.

Les collègues du Nord désireux de participer à ce banquet peuvent envoyer leur adhésion à M. Caron, instituteur à Foncquevillers (Pas-de-Calais). Inutile d'envoyer l'argent d'avance. — Paul DEGHILAGE.

GROS LOTS

VILLE DE PARIS 1871

Le numéro 995.552 est remboursé par 100.000 fr.

Les deux numéros suivants sont remboursés chacun par 50.000 fr. : 535.808, 610.552.

Les dix numéros suivants sont remboursés chacun par 10.000 fr. :

96351	106197	136885	157427	195561
449437	531571	641015	1031056	1213063

FEUILLETON DU 28 JANVIER 1923 — N° 25

La Maison du Mystère

GRAND ROMAN D'AVENTURES ET D'AMOUR

PAR JULES MARY

Mis à l'écran par la Société des films " ALBATROS " et édité par la Société d'exploitation des films " Éclipse "

PREMIERE PARTIE

A l'étang du Pré-Noir

Et, s'il était avec Pascal au moment de ces rencontres, il ne manquait jamais de dire :

— Petit, salue le monsieur qui est toujours si bon pour la pauvre monde...

— Je vous salue bien, monsieur, faisait l'enfant d'un air doux et timide.

Le calme, l'indifférence apparente du bûcheron augmentaient l'épouvante de Corradin.

Une nuit qu'il veillait aux abords de l'auberge, couché comme un malfaiteur en quête d'un mauvais coup dans un hangar, parmi des débris de paille, de copeaux, de bûches et de bûches, l'œil fixé de l'autre côté de la rue, sur une fenêtre éclairée, il vit une ombre s'agiter derrière les rideaux blancs, que vint rejoindre aussitôt une autre ombre plus petite.

C'était, cette fenêtre, celle de la chambre du bûcheron.

Ces deux ombres étaient celles de Rudeberg et de son fils.

Il faisait un clair de lune admirable. Corradin consulta sa montre. Elle marquait trois heures après minuit.

Pourquoi, à pareille heure, le père et le fils venaient-ils de se lever ?

Corradin ne perdit pas un de leurs mouvements. Son cœur se mit à battre. Il se disait que peut-être allait-il toucher à l'occasion tant cherchée, et que cette nuit serait décisive pour le reste de sa vie.

Bientôt la lumière s'éteignit.

Le père et le fils descendirent l'escalier extérieur et se trouvèrent dans la rue.

— Attend-moi ici, petit, fit Rudeberg en embrassant Pascal, et si tu ne me vois pas revenir, tu sais ce que tu auras à faire...

Les paroles étaient distinctes. D'autres furent prononcées à voix basse.

Corradin en tira la conclusion toute naturelle :

— Rudeberg est sur ses gardes !...

Mais, du moins, cela prouvait aussi qu'il partait pour une expédition mystérieuse... Corradin, de plus en plus, entrevoyait l'occasion rêvée.

Le bûcheron s'étant engagé dans la rue du village prit les champs, gagna le bois. La nuit était si claire que Corradin le suivait de loin sans peine. Du reste, sa chance marchait avec lui, car, à plusieurs reprises, alors qu'il avait perdu de vue Rudeberg, celui-ci s'était arrêté comme s'il n'était pas sûr de son chemin et essayait de s'orienter, et ces moments d'arrêt permettaient à l'espion de le rejoindre. Corradin avait remarqué que le bûcheron portait, en sautoir, une sorte de boîte de conserves attachée à son épaule par une corde et qu'il maintenait avec sa main pour éviter les soubresauts.

— Les clichés ! murmura-t-il avec une joie profonde.

Rudeberg avait atteint le bois. Il s'y engagea. Corradin put se rapprocher sans être vu, grâce aux broussailles et sans craindre les alternatives d'ombre et de lumière.

La course sous bois ne fut pas longue.

Rudeber atteignit une clairière où ne poussaient que des arbrisseaux, mais au milieu d'eux un chêne superbe — un des rares chênes de ce coin de forêt — élevait vers le ciel sa forte membrure séculaire dans une envolée qui éloignait de lui les autres arbres. Il prenait pour lui seul tout l'air et toute la lumière et tout ce qui essayait de pousser et de vivre autour de lui végétait. Ce géant, d'un seul jet du tronc, se lançait à trente ou quarante pieds du sol et là seulement commençaient les branches.

Le bûcheron s'assit au pied, pour se reposer, alluma sa pipe et fuma.

Ses petits yeux vifs viraient autour de lui dans un perpétuel geste de surveillance et, tous ses sens aiguisés, il écoutait la vie de la nuit dans le fourré.

Mais il n'entendait que les bruits familiers auxquels, depuis longtemps, était accoutumée son oreille... insectes qui se traînent sur les feuilles mortes... départ furtif d'un lapin... le bond d'un chevreuil, ou, du haut de quelques cimes, la tombée de branchettes mortes... Rien de suspect. Et l'homme fumait, tranquille, sans se douter que, au ras du sol, deux yeux ne le quittaient pas, attentifs à tous les gestes...

Il resta longtemps ainsi, bourrant et fumant pipe sur pipe.

Corradin s'inquiétait :

— Qu'attend-il ? Que prépare-t-il ? Enfin, qu'est-ce que tout cela veut dire ?

Il était trop loin pour distinguer ce qui se passait sur cette physionomie... Ces regards aigus sous la rude touffe noire des sourcils... et les frissons qui tout à coup faisaient vivre ces traits sous les poils emmêlés de la barbe.

Enfin, Rudeberg se décide à agir.

Il retire de ses poches deux forts éperons qu'il fixe avec une courroie aux talons de ses sabots.

Il se lève, embrasse de ses deux bras largement étendus le tronc énorme dont il ne couvre et n'étreint ainsi que le quart de la circonférence ; il enfonce d'un coup vigoureux son éperon gauche dans l'écorce et, pesant dessus comme s'il montait les marches d'un escalier, il se soulève...

Ensuite, un coup vigoureux de l'éperon droit, et le même geste d'ascension.

A chaque coup de pointe, il montait, pareil, dans le clair de lune qui s'éteignait, pour, tout à l'heure, faire place à l'aurore, à quelque animal fantastique dont Corradin entendait parfois, dans un effort, le souffle puissant.

Il atteignit les basses branches et disparut dans le feuillage rouillé de l'automne où l'on n'aperçut plus qu'une masse sombre se remuant indistincte.

Quand il redescendit, un quart d'heure après, il ne portait plus en sautoir sa boîte de conserves. Et, Corradin, en le voyant passer près de lui, eut un frisson de triomphe.

La cachette était là-haut, dans quelque creux de l'arbre géant, bien à l'abri, nid d'écureuil, ou de fouine, ou d'oiseau de nuit.

Mais le problème se dressa devant Corradin sans aide et sans mettre personne dans la confidence ?

Une échelle ? Non. Il était trop loin des Basses-Bruyères.

Une forte corde ? Oui... Et bien que l'aube fût prochaine, il avait le temps de courir à la fabrique, de se munir d'une corde, de revenir, de grimper... car il ne fallait pas perdre une minute... Le salut était là... et il fallait craindre tous les hasards...

Alors, son parti étant pris, il se hâta, courant par les sentiers sans reprendre haleine.

Une heure après il était revenu.

Le soleil se montrait à l'horizon, mais qu'importe ! Autour du grand chêne, aucun travail de bûcherons. C'était la solitude et même aucun chemin ne conduisait jusqu'au géant... Personne ne viendrait interrompre son travail...

La corde accrochée à la plus basse branche et enroulée autour du tronc lui offrit un point d'appui pour s'enlever tantôt avec les pieds et tantôt à la force du poignet.

Il n'eut pas de peine à gagner la moitié de la hauteur et là, au croisement de deux fortes branches, il découvrit la cachette qui s'enfonçait dans le cœur de l'arbre, à la profondeur d'une trentaine de centimètres. Rudeberg avait bouché le trou avec de la mousse, des feuilles, des branchettes cassées. Corradin enleva le tout et plongea sa main. En rencontrant le froid d'une boîte de fer, il se mit à rire.

Il retira la boîte. La corde y était encore attachée et il la passa à son cou.

Sa besogne était terminée et en redescendant il était léger comme un oiseau.

D'en bas, il fit tomber la corde, l'enroula autour de sa ceinture, car il ne fallait pas, en rentrant aux Basses-Bruyères, attirer l'attention des gens qu'il ne manquerait pas de rencontrer.

A huit heures, son expédition terminée, il arrivait à son pavillon.

Tout près, sur un banc, assis l'un contre l'autre, un homme et un enfant l'attendaient.

De loin, en entrant dans les jardins, il les avait reconnus et il avait vivement caché sous son veston la boîte en fer...

Il souriait. Il ne craignait plus rien de Rudeberg réduit à l'impuissance.

En apercevant le directeur, Rudeberg se leva, ôta sa casquette et dit :

— Bonsoir, monsieur Corradin, vous avez fait une promenade à la fraîche ?

Et, à son fils :

— Dis bonjour au monsieur, petit... au monsieur qui nous veut du bien...

— C'est moi que vous attendez, Rudeberg ? Vous voulez me parler ?

— Oui... si ça ne vous dérange pas trop, monsieur le directeur.

(A suivre).

LA MAISON DU MYSTERE sera projetée dans tous les cinémas de la région, (Films Albatros).